

TIRAGE

JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2022

COMMANDEZ DANS LA BOUTIQUE EN LIGNE
ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER

L'UNE DES **2**
CARTES CADEAUX DE
50\$!

FROMAGERIE
St-GUILLAUME
Le frais fromage
www.stguillaume.com/boutique

WWW.STGUILLAUME.COM/BOUTIQUE 

TIRAGES DE 2 CARTES CADEAUX DE 50\$

Règlement du concours

PRIX ET ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Les employés, les distributeurs, les représentants, les dirigeants, les administrateurs et les sociétaires d'Agrilait s.e.c. et ses unités, ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces derniers sont domiciliés sont autorisés à participer au concours.

Aucune inscription au concours n'est requise. Les personnes qui passeront une commande dans la [boutique en ligne](https://www.stguillaume.com/boutique) de la Fromagerie St-Guillaume **entre le 15 novembre et 15 décembre 2022** seront automatiquement admissibles aux tirages de 2 cartes cadeaux d'une valeur de 50\$ chacune. **Il s'agit bien de 2 tirages de 1 carte cadeau de 50\$,** pour une valeur totale de 100\$.

Le matin du lundi 19 décembre 2022, la Fromagerie St-Guillaume procédera au tirage au sort de deux numéros de commandes parmi celles reçues dans la boutique en ligne au cours de la période admissible. Les probabilités de gagner dépendent du nombre de commandes reçues dans la

boutique en ligne. Si une commande est annulée et/ou remboursée, elle ne pourra pas compter pour une participation au tirage.

Lorsque la Fromagerie St-Guillaume aura informé les personnes gagnantes du prix qu'elles ont gagné, une publication annoncera leur nom et leur ville sur la page Facebook de la fromagerie.

Les prix de ce concours sont non monnayables, non remboursables, non transférables et non échangeables. Les cartes cadeaux peuvent seulement être utilisées dans la boutique en ligne de la Fromagerie St-Guillaume (<https://www.stguillaume.com/boutique/>).

RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra:

- a) être un résident du Québec âgé de 18 ans et plus; et
- b) confirmer son acceptation du présent règlement; et
- c) confirmer se conformer au présent règlement; et
- d) confirmer par courriel son consentement autorisant la Fromagerie St-Guillaume de divulguer son nom complet (prénom et nom) et sa ville de résidence dans le cadre d'une publication sur la page Facebook de la fromagerie).

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au paragraphe ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement, la sélection de la personne sera annulée et elle ne pourra remporter le prix.

Si la personne gagnante respecte toutes les conditions ci-haut mentionnées, un courriel contenant la carte cadeau virtuelle de la Fromagerie St-Guillaume lui sera envoyé. Le courriel indiquera au gagnant le code à usage unique à utiliser pour obtenir une déduction de 50\$ sur sa prochaine commande dans la boutique en ligne de la Fromagerie St-Guillaume.